DOCUMENTS A FOURNIR

Visa Inde | Etudes sur passeport DEPOT UNIQUEMENT (retrait par voyageur)

Rappel : Pour que l'on se charge de votre demande de visa,**la première étape est d'effectuer votre commande en ligne.** A l'issue de cette commande en ligne, vous recevrez automatiquement par email cette liste de documents à fournir.

Fournir pour la commande :

- 1 Bon de commande à imprimer(ou 1 Feuille libre avec votre numéro de commande).

- 1 Chèque à l'ordre de "RapideVisa" (si vous avez choisi de régler par chèque lors de votre commande) réglant le Total TTC indiqué sur le bon de commande.

Fournir pour CHAQUE demandeur de visa :

Ces documents sont exigés par l'ambassade à ce jour

☑ **1 Passeport original (sans protège-passeport), sur lequel sera apposé le visa :** Signé, **valide au moins 6 mois après la date de sortie du pays** (ou pour la durée de validité de visa demandée, si supérieure), et comprenant 3 pages vierges dont 2 face à face. Attention : l'ambassade peut refuser tout passeport abîmé.

☑ **1 Copie de la page d'identité du passeport :** la page avec la photo et la signature.

☑ **1 Formulaire de l'ambassade à remplir en ligne puis à imprimer et signer : (avec le tutoriel d'aide disponible en document à télécharger ci-joint)**
Formulaire à remplir en ligne en cliquant sur le lien suivant : https://indianvisaonline.gov.in/visa/index.html puis en cliquant sur le bouton en bas à gauche "Regular/Paper Visa Application".
Attention : Merci de remplir le formulaire en ligne en appliquant les indications du DOCUMENT D'AIDE disponible en document à télécharger ci-joint. Sans cela, le visa peut vous être refusé par les autorités indiennes.
Notamment :
* indiquez sur le formulaire **tous les noms et prénoms de votre passeport** comme expliqué dans le document d'aide.
* indiquez les **prénoms** des parents
* situation professionnelle : merci de bien **suivre le document d'aide** sinon le visa peut être refusé.
* Durée du visa et nombre d'entrée : merci de saisir les validités indiquées sur notre site et sur votre bon de commande (l'Ambassade se réservant toutefois le droit de modifier ces validités).

☑ **1 Confirmation d'un RENDEZ-VOUS de dépôt de la demande de visa à l'Ambassade (appointment confirmation) :** à prendre par vos soins APRÈS votre remplissage du formulaire de demande de visa (car le numéro de référence du formulaire commençant par FRAP vous sera demandé), sur le site appointment.eoiparis.com :
- "Appointment for" cliquer sur "Individual".
- "Service category" : choisir "Visa services".
- "Required any other additional service (only one)" : indiquer "NO".
- "Select Application Reference No" : indiquer le numéro de référence de votre formulaire commençant par FRAP.
Puis finir de remplir les informations demandées et cliquer sur "BOOK AN APPOITMENT"

Le délai de rdv peut être long, il est conseillé de commencer ses démarches le plus tôt possible. Généralement, de nouveaux rdv sont ajoutés chaque 25 du mois à 9h pour le mois suivant.

En cas de rdv indisponibles, vous pouvez essayer de demander un rdv (appointment request for submission of visa application) à visa.paris@mea.gov.in + cons.paris@mea.gov.in en indiquant : nom, prénom, numéro de passeport, numéro de formulaire FRAP.

☑ **2 Photos d'identité identiques AUX NORMES INDIENNES 5x5cm sans marge, à faire chez un photographe :**
Les photos doivent obligatoirement être aux **normes indiquées dans le document à télécharger ci-joint**

La première photo doit être collée dans le cadre en haut de la première page du formulaire imprimé, la seconde doit être collée dans le coin en bas à droite de la seconde page. Ne pas les agrafer.

☑ **1 Copie d'une Lettre de garantie bancaire, émise par une banque, sur papier en-tête avec tampon et signature, au nom du demandeur de visa, attestant AU MOT PRES :** "sa capacité à subvenir à des dépenses d'un montant minimum de 500 € par mois pour couvrir les frais d'études, de logement et de nourriture en Inde pendant la durée totale du séjour (indiquer les dates de séjour) sous réserve des opérations en cours". Merci de demander à votre banque de rédiger mot pour mot le même texte (pas de reformulation) sinon le visa sera malheureusement refusé. Il est possible d'écrire cette phrase en français ou anglais.

(En cas de caution ou de rémunération d'un tiers, de prise en charge par un contact en Inde, ou de bourse : la lettre de garantie bancaire doit être selon les mêmes conditions mais au nom du tiers, et joindre également une lettre en anglais du tiers attestant la prise en charge du requérant).

☑ **Suppléments uniquement dans le cas d'un programme d'échange universitaire ou d'école (fournir les 3 documents ci-dessous) :**

> 1 Copie de la lettre officielle d'un établissement indien, sur papier à en-tête comportant une signature et tampon, de confirmation d'admission d'une université, d'une école ou d'un établissement d'études supérieures indien à un cursus d'études à plein temps, rédigée en anglais, incluant une description détaillée du programme et de sa durée (date de début et de fin).

> 1 Copie de la lettre d'attestation de l'établissement français, signée et tamponnée, confirmant la scolarité de l'étudiant ainsi que l'échange avec un établissement Indien. Cette lettre doit être nominative, et doit mentionner le nom de l'établissement indien, son adresse, ainsi que le nom d'un contact dans cet établissement indien.

> 1 Copie de l'accord d'échange avec l'établissement indien.

☑ **Suppléments uniquement dans le cas d'une scolarisation en Inde sans échange (fournir les 3 documents ci-dessous) :**

> 1 Copie de la lettre officielle d'un établissement indien, sur papier à en-tête comportant une signature et tampon, de confirmation d'admission d'une université, d'une école ou d'un établissement d'études supérieures indien à un cursus d'études à plein temps, rédigée en anglais, incluant une description détaillée du programme et de sa durée (date de début et de fin).

> 1 Copie d'une lettre de motivation rédigée en anglais et signée, expliquant les raisons pour lesquelles le requérant souhaite effectuer ses études ou sa formation en Inde et détaillant l'historique de son parcours scolaire / universitaire (joindre tout document justificatif approprié : copies de diplômes, copies de certificats…).

☑ ***Document supplémentaire selon vos dates de séjours :*** En cas d'arrivée plusieurs jours avant le début des études, ou de retour plusieurs jours après la fin des études (d'après les dates de la lettre d'invitation), joindre en supplément **1 Lettre écrite à l'ordinateur en anglais puis signée, adressée à "Embassy of India in Paris", expliquant en anglais** les raisons détaillées de ce décalage de dates (installation, tourisme, etc). **Attention les dates de validité des visas sont décidées au cas par cas selon acceptation des autorités indiennes.**

☑ ***Suppléments pour les mineurs :*** Fournir les documents ci-dessus + 1 Copie du livret de famille (pages époux, épouse et mineur concerné) + 1 Copie des pièces d'identités de chaque parent + 1 formulaire supplémentaire pour mineur rempli par chaque parent (un pour la mère et un pour le père), disponible en document à télécharger ci-joint. [Si seul un des deux parents peut fournir les documents, joindre une lettre expliquant la situation].

☑ ***Suppléments pour les passeports non-français :***
1 Formulaire supplémentaire disponible en document à télécharger ci-joint (à remplir en anglais et majuscule, avec tous les prénoms sur votre passeport et une "permanent adress" **DE VOTRE PAYS D'ORIGINE OBLIGATOIREMENT**)
+ 1 Copie d'une facture d'électricité nominative avec adresse en France (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté) **de cette année, et d'il y a 2 ans** (en cas de domicile en France de moins de 2 ans il est possible de fournir la facture de cette année ainsi qu'une lettre signée en anglais indiquant votre date d'installation en France et votre précédente adresse à l'étranger toutefois sans garantie d'acceptation).
+ pour les passeports hors-UE : 1 Copie du visa ou titre de séjour français valide.
Attention : pour les passeports non-français (et pour les français présentant un deuxième passeport non-français), le délai de traitement et la délivrance du visa ne sont pas garantis. Pour les titulaires de passeports chinois ou pakistanais, nous ne pouvons pas être intermédiaires.

☑ ***RAPPEL :***

• Notre service comprend **uniquement le DÉPOT de la demande de visa** à l'Ambassade d'Inde à Paris, après remplissage du formulaire et prise de rdv à l'Ambassade par vos soins. **Le délai de rdv peut être long, il est conseillé de commencer ses démarches le plus tôt possible.**

• Pour le RETRAIT, après le délai de traitement, **le voyageur doit se rendre EN PERSONNE à l'Ambassade**, avec le récépissé de dépôt original que nous transmettrons, pour déposer ses empreintes et récupérer son passeport avec visa. **La livraison de retour de la commande concerne ce récépissé original.**